

Nombre de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 7

Séance du 27 janvier 2012

Date de la convocation :
20/01/2012
Date d'affichage :
28/01/2012

L'an deux mil douze
le 27 janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame Sandrine DOYEN, Maire.

Présents : Sandrine DOYEN, Jean-Marc BENOIT, Josette PETIT,
Gisèle HISBERGUE, Alfred KRESS, Jean-Michel VANIN, Josiane
YVART

Absents excusés : CHAPEL Gilbert, JACQUA Jean-Michel, Dominique
TEORBE

Jean-Michel VANIN a été nommé secrétaire.

OBJET : VCEU – MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE

Madame le Maire expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Trancault, le 27 janvier 2012

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
le